



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations

Question écrite n° 52781

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur l'inquiétude exprimée par l'Association des paralysés de France (APF) qui souhaite que toute la lumière soit faite sur le scandale touchant le CESAP et le CREAL. L'APF craint en effet l'amalgame et de subir une baisse des dons des particuliers. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures peuvent être prises pour que cette association, ouverte à tout contrôle, soit confortée dans son action efficace au service de 30 000 personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52781

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 6005